

Question présentée par la députée :
M^{me} Salima Moyard

Date de dépôt : 7 octobre 2014

Question écrite urgente

Attendra-t-on de graves accidents pour sécuriser la piste cyclable de la route de Chêne ?

A l'heure où le Conseil d'Etat est supposé mettre en œuvre l'IN 144 sur la mobilité douce acceptée par le peuple, l'état lamentable et malheureusement dangereux de la piste cyclable sur la route de Chêne est indéniable : elle est constituée de deux dalles de béton disjointes qu'un joint inadéquat relie ; elle n'est pas d'aplomb mais de biais ; son revêtement est jonché de trous ; et elle est par ailleurs régulièrement couverte de débris de verre. De plus, le trafic automobile sur la route de Chêne, surtout celui des camions, a fortement augmenté ces derniers mois suite au chantier du CEVA, ce qui accroît encore la dangerosité de cette piste pour les cyclistes. Enfin, l'entretien de cette route, revenant au canton, est régulièrement reporté en vue d'un projet de réfection complète (de Grange-Canal au Temple de Chêne-Bougeries), réfection dont on ne connaît pourtant pas le calendrier.

La route de Chêne est pourtant l'un des accès les plus rapides pour aller au centre-ville depuis cette partie-là du canton. Il n'existe par ailleurs pas pour les cyclistes de véritables alternatives, tant les itinéraires plus tranquilles (via Conches et la route de Florissant) impliquent de grands détours, surtout pour celles et ceux voulant se rendre aux Eaux-Vives.

Dans ce contexte, l'inaction du Conseil d'Etat est coupable, d'autant qu'il y a déjà eu des accidents mortels de cyclistes sur ce tronçon. La QUE 208-A¹, du 28 mai 2014, annonce un « plan d'actions de la mobilité douce » validé d'ici à la fin de l'année 2014 avec une consultation des communes et des associations entre juin et septembre 2014. Cela a-t-il été fait ? Le Conseil d'Etat tiendra-t-il les promesses faites six mois plus tôt ? D'autre part, la

¹ <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00208A.pdf>

QUE 208-A mentionne le goulet de Chêne-Bougeries comme l'un des deux points très dangereux à normaliser en priorité, mais quelles mesures concrètes ont été prises ?

Dans ce contexte, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- *La réfection de la piste cyclable de la route de Chêne, dans son ensemble, fait-elle partie des « mesures de sécurité pour les usagers » (QUE 208-A, p. 4), jugées prioritaires et dont l'assainissement sera exécuté entre 2015 et 2019 ?*
- *Qu'est-ce qui a déjà été fait pour le goulet de Chêne-Bougeries ? Que reste-t-il à faire ?*
- *Quel est le calendrier précis de la réfection complète de la route de Chêne ?*
- *D'ici au début des travaux, quelles mesures de sécurisation – même provisoires – sont prévues pour les cyclistes ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa réponse.